AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1296
FR0000030181-FS0513

28 août 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2013, complété par un courrier reçu le 28 août 2013, la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (ci-après SGAM Covéa) (7 place des Martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 août 2013, par l'intermédiaire de la société Covéa Coopérations[1] qu'elle contrôle, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS et ne plus détenir, à titre direct et indirect, aucun titre de cette société.

À cette occasion, la société GMF Vie[2] a franchi individuellement en baisse, le 22 août 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport des actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS détenues à titre direct et indirect par la société SGAM Covéa à l'offre publique d'échange initiée par la société Foncière des Régions[3].

[1] Société détenue à hauteur de 1/3 du capital et des droits de vote par chacune des sociétés mutualistes GMF-AM, MAAF et MMA, dont la structure faîtière est la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (SGAM Covéa).
[2] Société anonyme sise 76, rue de Prony 75017 Paris, contrôlée au plus haut niveau par SGAM Covéa, par l'intermédiaire de la société Covéa Coopérations,
[3] Cf. notamment D&I 213C0744 du 25 juin 2013 et D&I 213C1215 du 9 août 2013.